

AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA CLASSE AMPLI DE 6^e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication Date	Étape 1 (20 %) Date	Étape 2 (20 %) Date	Étape 3 (60 %) Date
Français				
Lire (40 %)		X		X
Écrire (40 %)			X	X
Communiquer oralement (20 %)		X	X	X
Anglais				
Communiquer oralement en anglais (45 %)		X		X
Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			X	X
Écrire des textes (20 %)			X	X
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30 %)			X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		X		X
Culture et Citoyenneté Québécoise (100 %)			X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		X	X	X
Science et technologie (100 %)		X	X	X
Éducation physique et à la santé (100 %)				X
Arts Plastiques (100 %)				X
Musique (100 %)				X
Inventer et interpréter des pièces musicales (70%)			X	X
Apprécier des œuvres musicales (30%)			X	X

**Sommaire des
apprentissages faits et
du comportement**

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources d'informations pertinentes. Il est à noter qu'à la fin de la 6^e année, les élèves sont soumis à des épreuves ministérielles obligatoires. L'une en mathématique (raisonner et résoudre) et une autre en français (lecture et écriture).

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape 3 :

- Exercer son jugement critique Organiser son travail
 Communiquer Travailler en équipe

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.



Guillaume Smith-Deshiens